



VISION

En 2042, le territoire du Québec est considéré comme un patrimoine commun, une ressource non renouvelable et précieuse, un legs pour les générations futures, une partie intégrante de l'identité nationale. Les citoyens sont fiers d'habiter des milieux de vie complets et de qualité, conviviaux et inclusifs, qui contribuent à la santé, à la sécurité, au bien-être et à l'épanouissement de tous. Ces milieux de vie favorisent la mobilité durable et sont adaptés aux effets des changements climatiques sans y contribuer.

Qualité de vie, santé et équité

Les territoires du Québec sont aménagés de manière à offrir un accès optimal et équitable à des services de proximité, à des équipements collectifs et à des espaces publics et naturels de qualité. Ils contribuent à la santé globale et au bien-être de tous les citoyens en favorisant au quotidien un mode de vie actif à toutes les étapes de vie, et ce, dans un environnement sain et sécuritaire, où chacun trouve à se loger convenablement.

Résilience et utilisation responsable des ressources

Les territoires et les ressources sont utilisés de façon responsable. La croissance est orientée de manière à limiter l'artificialisation des sols, à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), à maximiser l'emploi des infrastructures existantes et à restreindre les besoins en nouvelles infrastructures et services publics, favorisant ainsi l'équilibre à long terme des finances publiques. L'aménagement des territoires contribue à accroître la résilience des communautés face aux différents risques et aux aléas climatiques actuels et projetés. La mise en valeur des ressources naturelles et du territoire agricole se fait dans le respect de l'environnement et dans une perspective de cohabitation des usages. La protection du territoire et des activités agricoles permet le renforcement de l'autonomie alimentaire.

Protection des milieux naturels et du patrimoine culturel

Les territoires sont aménagés de manière à favoriser leur accessibilité et leur multifonctionnalité. La qualité des paysages et du patrimoine bâti est préservée et mise en valeur. Les aménagements contribuent au maintien de la biodiversité et de la connectivité écologique et mettent à profit les services écosystémiques.

Attractivité, vitalité et complémentarité

Dans une perspective de complémentarité des territoires, les communautés misent sur la diversité et l'unicité de leurs milieux. Les choix de développement assurent la vitalité des centres-villes, des noyaux villageois et des cœurs de quartiers. Les pratiques d'urbanisme et d'aménagement favorisent le développement de synergies économiques et préservent les vocations des divers milieux afin d'assurer le dynamisme d'une économie productive et durable, contribuant à l'attractivité et au rayonnement de l'ensemble des communautés.

Engagement de la collectivité, expertise et exemplarité de l'État

Les territoires sont partout l'objet d'un aménagement réfléchi, basé sur des connaissances objectives et défini par la population et ses représentants élus en collaboration avec des professionnels créatifs, selon des objectifs communs et ambitieux. L'administration et la prise de décision sont optimisées sur la base d'un monitoring régulier. L'ensemble des actions de l'État et de ses mandataires sont exemplaires par leur cohérence avec les orientations en matière d'aménagement du territoire et par la collaboration étroite entre le gouvernement et les municipalités locales et régionales. Elles favorisent l'initiative, l'innovation, la saine émulation, la participation et l'éducation citoyennes ainsi que la prise en compte des particularités des différents territoires.